

Relevé de Décisions
Consultation du CONSEIL de COLLEGIUM Arts, Lettres et Langues du 03 mai 2021 au 10 mai 2021 par voie électronique

Séance du 10 mai 2021 organisée par la voie d'une consultation électronique :

Débats par échange d'écrits du 03 mai 2021 à 17h00 au 05 mai 2021 à 17h00 suivis d'une période de vote électronique du 05 mai 2021 à 17h15 au 10 mai 2021 à 20h00.

Cette consultation du conseil du collégium est régie par :

- l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, notamment l'article 3 ;
- l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, notamment l'article 2 ;
- l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment l'article 2 ;
- le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Délibération Conseil 10/05/2021 - 1

Devant approuver plusieurs dossiers, dont ceux concernant les demandes de modification des modalités de contrôle des connaissances de la filière Etudes et culturelles, ainsi que celles de la filière Etudes franco-allemandes et la politique tarifaire et afin d'éviter aux membres du conseil de collégium Arts, Lettres et Langues un déplacement en raison de la crise sanitaire liée au covid 19, il a été décidé, sur proposition de madame Bazin, Directrice du collégium Arts, Lettres et Langues, de procéder à une consultation par voie électronique du conseil, au vu du caractère urgent de sa validation. Le vote électronique est clôturé ce jour à 20 heures.

Point 1 de l'ordre du jour :

Approbation des tarifs de formation continue relatifs à l'année universitaire 2021 – 2022

Après en avoir débattu ;

Le conseil de collégium Arts, Lettres et Langues approuve les tarifs de formation continue relatifs à l'année universitaire 2021 - 2022

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de votants	24
refus de vote	
voix POUR	22
voix CONTRE	2
ABSTENTIONS	

Délibération Conseil 10/05/2021 – 2

Point 2 de l'ordre du jour :

Approbation du calendrier modifié pédagogique universitaire pour l'année 2021 – 2022

Après en avoir débattu ;

Notamment sur la demande de monsieur Morand qui souhaite que les inscriptions pédagogiques des étudiants de L1 soient avancées au 8 septembre 2021 au lieu du 10 septembre 2021. Que les observations de monsieur Courtois, chargé d'appui du collégium, que la modification demandée faisait naître une possible rupture d'égalité de traitement entre les étudiants du collégium Sciences Humaines et Sociales et ceux des composantes rattachées au collégium Arts, Lettres et Langues, il est proposé de supprimer la mention « inscriptions pédagogiques avancées pour les étudiants de L1 » et de fixer la date des inscriptions pédagogiques au 9 septembre 2021 pour l'ensemble des étudiants des composantes rattachées au collégium Arts, Lettres et Langues.

Le conseil de collégium Arts, Lettres et Langues approuve le calendrier modifié pédagogique universitaire pour l'année 2021 – 2022.

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de votants	24
refus de vote	
voix POUR	22
voix CONTRE	
ABSTENTIONS	2

Délibération Conseil 10/05/2021 - 3

Point 3 de l'ordre du jour :

Approbation du prolongement de la session du second semestre du 17 mai au 21 mai 2021 pour l'UFR Arts, Lettres et Langues de Nancy relative au calendrier pédagogique universitaire pour l'année universitaire 2020-2021

Après en avoir débattu ;

Le conseil de collégium Arts, Lettres et Langues approuve le prolongement de la session du second semestre du 17 mai au 21 mai 2021 pour l'UFR Arts, Lettres et Langues de Nancy relative au calendrier pédagogique universitaire pour l'année universitaire 2020-2021.

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de votants	24
refus de vote	
voix POUR	24
voix CONTRE	
ABSTENTIONS	

Délibération Conseil 10/05/2021 - 4

Point 4 de l'ordre du jour :

Approbation des modalités de contrôle des connaissances 2020 - 2021 modifiées relatives au second semestre et de la deuxième session de l'année universitaire en cours en raison de la situation sanitaire en France métropolitaine

Après en avoir débattu ;

Le conseil de collégium Arts, Lettres et Langues approuve les modalités de contrôle des connaissances 2020 - 2021 modifiées relatives au second semestre et de la deuxième session de l'année universitaire en cours en raison de la situation sanitaire en France métropolitaine.

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de votants	24
refus de vote	
voix POUR	22
voix CONTRE	
ABSTENTIONS	2

Délibération Conseil 10/05/2021 - 5

Point 5 de l'ordre du jour :

Avis relatif à l'avenant de coopération pédagogique entre l'université de Lorraine, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créée sous la forme d'un grand établissement, sise 34 Cours Léopold – BP 25233 – 54052 Nancy Cedex France, SIRET n° 130 015 506 00012, représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre Mutzenhardt, et plus particulièrement, sa composante : UFR ALL-Nancy, la Section LLCER Anglais, Département LCE de Nancy sise 23 boulevard Albert 1er - BP 13397 - 54015 NANCY CEDEX, représentée par sa directrice, Laurence Denooz, membre du Collégium ALL, dirigé par madame Sylvie Bazin et L'UNIVERSITE du Wisconsin – La Crosse (UWL), sise La Crosse, Wisconsin, USA

Après en avoir débattu ;

Le conseil de collégium Arts, Lettres et Langues émet un avis favorable relatif à l'avenant de coopération pédagogique entre l'université de Lorraine, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créée sous la forme d'un grand établissement, sise 34 Cours Léopold – BP 25233 – 54052 Nancy Cedex France, SIRET n° 130 015 506 00012, représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre Mutzenhardt, et plus particulièrement, sa composante : UFR ALL-Nancy, la Section LLCER Anglais, Département LCE de Nancy sise 23 boulevard Albert 1er - BP 13397 - 54015 NANCY CEDEX, représentée par sa directrice, Laurence Denooz, membre du Collégium ALL, dirigé par madame Sylvie Bazin et L'UNIVERSITE du Wisconsin – La Crosse (UWL), sise La Crosse, Wisconsin, USA.

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de votants	24
refus de vote	
voix POUR	22
voix CONTRE	2
ABSTENTIONS	

Délibération Conseil 10/05/2021 - 6

Point 6 de l'ordre du jour :

Avis relatif à l'avenant n°2 de l'accord international de coopération pédagogique entre l'Université de Lorraine, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créée sous la forme d'un grand établissement, sise 34 Cours Léopold – BP 25233 – 54052 Nancy Cedex France, SIRET n° 130 015 506 00012, représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre Mutzenhardt, et plus particulièrement, sa composante : UFR Arts, Lettres et Langues-Metz, sise Ile du Saulcy, 57045 Metz, représentée par son directeur, Pierre DEGOTT, membre du Collégium ALL, dirigé par Madame Sylvie BAZIN et l'Université Normale de la Chine centrale (Central China Normal University), 152 Luoyu Avenue, Wuhan, Hubei, 430079 P.R. China, représentée par sa Présidente en exercice, Madame HAO Fanghua, et plus particulièrement sa composante, le département de français, dont la Directrice est Madame YANG Fen

Après en avoir débattu ;

Le conseil de collégium Arts, Lettres et Langues émet un avis favorable relatif à l'avenant n°2 de l'accord international de coopération pédagogique entre l'Université de Lorraine, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créée sous la forme d'un grand établissement, sise 34 Cours Léopold – BP 25233 – 54052 Nancy Cedex

France, SIRET n° 130 015 506 00012, représentée par son Président en exercice, Monsieur Pierre Mutzenhardt, et plus particulièrement, sa composante : UFR Arts, Lettres et Langues-Metz, sise Ile du Saulcy, 57045 Metz, représentée par son directeur, Pierre DEGOTT, membre du Collégium ALL, dirigé par Madame Sylvie BAZIN et l'Université Normale de la Chine centrale (Central China Normal University), 152 Luoyu Avenue, Wuhan, Hubei, 430079 P.R. China, représentée par sa Présidente en exercice, Madame HAO Fanghua, et plus particulièrement sa composante, le département de français, dont la Directrice est Madame YANG Fen.

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de votants	24
refus de vote	
voix POUR	21
voix CONTRE	2
ABSTENTIONS	1

Fait à Nancy, le 11/05/2021

La Directrice du collégium ALL,

S. BAZIN



AFFICHE LE

Vous pouvez contester les présents avis ou les décisions qui sont de la compétence du conseil de collégium Arts, Lettres et Langues, soit directement par la voie contentieuse, soit en formant au préalable, un recours administratif qui préserve le délai du recours contentieux.

Le recours contentieux doit être déposé dans les deux mois qui suivent la notification de la décision que vous contestez auprès

- du Tribunal Administratif de Nancy

Le délai de deux mois est un délai franc qui court le lendemain de la date de notification et/ou de l'affichage (ex. le délai pour contester une décision notifiée le 4 janvier court à partir du 5 janvier pour s'achever le 5 mars).

Le recours administratif peut prendre la forme d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision contestée ou celle d'un recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique supérieure.

Saisie de votre recours administratif, l'administration peut :

- soit vous donner entièrement ou partiellement satisfaction, dans les deux mois qui suivent votre recours,
- soit rejeter votre demande, dans les deux mois qui suivent votre recours, par une décision expresse ou par une décision implicite de rejet en gardant le silence pendant plus de deux mois à votre réclamation.

Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de

Nancy (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).